

## **Assemblée Générale du J. 11 juin 2020**

### **ORDRE DU JOUR (Rapports)**

#### **Visites et conférences depuis l'AG tenue en 2019 (Guy Herrouin)**

##### **Trois visites :**

- ❖ 20 juin 2019, Les 12 calanques de Cassis
- ❖ 26 septembre, Le Château d'Astros, cueillette de pommes
- ❖ 19 février 2020, Exposition Picasso et le paysage Méditerranéen, musée d'art de Toulon

##### **Cinq conférences :**

- ❖ 18 octobre 2019, « Que s'est-il passé depuis le « Monde du silence ? » Guy Herrouin
- ❖ 8 novembre 2019, « Jean-Baptiste Charcot, gentleman explorateur » Gilles Dangeard
- ❖ 13 décembre 2019, « Traditions provençales aux alentours de Noël » Marie-Christine Grimaldi
- ❖ 10 janvier 2020, « La légende de la galette des rois » Marie-Françoise Plane
- ❖ 7 février 2020, « La vie cachée d'Augustine Thuillier, auteure du « Tour de France par 2 enfants » Lisa Battin

##### **Contrat de baie de la rade de Toulon**

Ce contrat de baie N°2 2013-2019 d'un budget de 92 M€ est terminé. Le contrat métropolitain de la rade de Toulon 2020-2021 prend le relais.

#### **Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage CDCFS (André BROCCQ)**

1

##### **RÉSUMÉ DES ACTIONS DE LA CDCFS depuis la dernière AG du 23 mai 2019**

- Action concrétisée par la seule réunion plénière du 06 juillet 2019 présidée par le Préfet, axée principalement sur les bilans de la saison de chasse 2018-2019.
- Faute de réunions en période de confinement, les principaux Arrêtés Préfectoraux concernant la période de chasse 2020-2021 ont fait l'objet de remarques des membres de la Commission par retour de mail.

##### **LE SANGLIER**

###### **Bilan :**

- Après une baisse entamée depuis 2 ans, nous assistons à une augmentation tant des prélèvements de sangliers (plus de 16 000 soit 2 000 de plus que l'an dernier), que du nombre de dégâts agricoles et donc des indemnités aux agriculteurs et notamment aux viticulteurs. (562 000€ pour 2019 et 300 500€ en 2018)
- Maladie d'Aujeszky, très contagieuse et toujours présente, le sanglier pouvant la transmettre au chien.

###### **Mesures prises :**

- Extension d'un mois de la période de chasse, de fin février à fin mars. -  
Classification des communes sur liste noire. Seulement 20 % des communes du département généreraient 90 % des dégâts (pour les 2/3, dans le NW du Var)

**LE LOUP :** Encore plus de loups et plus de territoires.

###### **Prédation :**

**A.V.S.A.N.E. Correspondance:** 222 Avenue Émile Vincent, Le Socrate A2 B1, 83000 TOULON

**Siège Social :** L'Oustaù, près du téléphérique, 83200 TOULON

**Association agréée par arrêté préfectoral du 19 juin 2018 au titre de l'article 141.1 du code de l'environnement**

Tél. : 04.94.91.02.95 - email: [avsane@orange.fr](mailto:avsane@orange.fr)

N° SIRET : 438 556 516 00013, code APE 913 E

Préfecture n° dossier W832002405

- Sur le Plan national : 97 ZPP (Zone de Présence Permanente) dont 80 constituées en meutes, en augmentation de 14% et de 11%. 7 régions concernées, 35 départements, 26,84 M€ financés.
- Le Var, en 2019, est le 5<sup>ème</sup> département le plus prédaté de France, le Camp de Canjuers et ses communes périphériques restant la zone de plus forte activité du loup.
- Répartition du loup sur 10 ZZP (+ une/2018), 7 dans le Var et 3 à cheval sur 2 départements.
- En 2019 : 389 attaques (-4%) causant 1323 victimes (+ 4%), le niveau reste stable.

#### **Prélèvements de loups :**

- En 2019, sur le plan national fixé à 100, 94 loups ont été tués dans le cadre du protocole d'intervention et 4 ont été tués illégalement. Sur ces 98 spécimens, 9 loups ont été prélevés dans le Var dont 5 au Camp de Canjuers.
- En 2020, sur un plafond de 90 loups, 1 loup a été prélevé dans le Var.

#### **Protocole d'intervention :**

- En 2019, 42 interventions de lieutenants de louveterie et 11 à ce jour en 2020.

-----

**Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites  
CDNPS (Annie COMBES)**

#### **Formation « FAUNE SAUVAGE CAPTIVE »**

La formation spécialisée dite « de la faune sauvage captive » est compétente pour émettre des avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels portant sur les établissements hébergeant des animaux d'espèces non domestiques autres que les espèces de gibier dont la chasse est autorisée.

2

#### **A l'ordre du jour trois dossiers :**

1. Demande de certificat de capacité pour la détention d'une tortue radiée de Madagascar (Astrochelys Radiata)
2. Demande de certificat de capacité pour un élevage non professionnel d'oiseaux (psittacidés). Demande de renouvellement car le premier certificat avait été délivré suite à la CDNPS du 22/11/2016 pour une durée probatoire de deux ans.
3. Demande de certificat de capacité pour l'élevage de poissons de l'espèce Garra rufa à destination de centres de soins (Fish Spas).

#### **En réponses :**

1. **Le pétitionnaire nous a présenté sa tortue de 11 kg, mâle, prénom "Caroline.**  
On la découvre à Madagascar, et sur l'île de la Réunion. Elle est plutôt dans des zones sablonneuses où se trouve une végétation constituée d'acacia, de buisson épineux qui lui permettent de se cacher et se nourrir.  
**C'est une espèce protégée** inscrite à l'Annexe de la Convention de Washington.  
**Avis favorable, mais devra revenir en commission pour un suivi concernant son alimentation, en 2020.**
2. **Il souhaite agrandir la taille de son élevage... 1 couples de perroquets et autres espèces.**  
**Avis favorable.**
3. **Élevage de poissons le Garra rufa.**

Il a pour origine géographique les rivières et fleuves de Turquie, Jordanie, Iran et Syrie, il est présent dans l'Euphrate et le Tigre.

Le pétitionnaire demande l'élevage à destination des centres de soins "Fish Spa"

**Avis défavorable.**

-----

## **Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de La Môle (Claude Duval)**

### **Objet de cette commission**

(Crée par arrêté préfectoral du 4 Juin 2003)

Cette Commission est consultée sur toute question d'importance relative à l'aménagement ou à l'exploitation de l'aérodrome pouvant avoir une incidence sur l'environnement.

Elle s'est réunie une fois en 2019, le 26 avril.

A ordre du jour :

- Présentation du trafic. Nombre total de mouvements 9190
- Retour d'expérience suite à une sortie de piste, avec le SDIS.
- Point d'information sur la qualité de l'air.

### **Qualité de l'air**

Il ressort de cette réunion que la part de la pollution aux particules fines due à l'aérodrome n'est pas significatif (<3%) mais résulte essentiellement du trafic routier.

-----

## **Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDND) de Ginasservis (Situé au lieudit "Pied de la Chèvre») (Claude Duval)**

L'exploitation de cette installation, par le Syndicat Mixte de la Zone du Verdon (SMZV) a été autorisée par un arrêté préfectoral en date du 26 juillet 1979 pour un premier « casier », puis complétée par un AP du 28 novembre 2008 pour deux autres casiers (2 & 3).

La commission de suivi de site s'est réunie le 2 juillet 2019 en S/P de Brignoles.

### **Bilan de l'activité en 2018 :**

- Quatre analyses des eaux souterraines.
- Quatre analyses trimestrielles des eaux de ruissellement interne.

### **Évolution du site**

L'exploitant du site, pénalisé par l'arrêt de son activité depuis 2018, a entrepris une démarche en vue d'obtenir l'autorisation de poursuivre l'exploitation. Les activités projetées sur le site consistent en la création d'un nouveau casier de stockage nommé « site 2 » d'une capacité de 27 000 t/an.

-----

## **Unité de Valorisation Énergétique de Toulon (Claude Duval)**

**En 2019 :** Trois réunions dont une suivie d'un cocktail, à laquelle l'AVSANE s'est fait un devoir d'assister.

### **Substance de ces réunions**

Comme chaque année il a été rappelé les caractéristiques de l'UVE :

Capacité d'incinération : 285 000 t.

Tonnage traité en 2018 : 243 707 t

### **Consommables nécessaires pour le fonctionnement de l'unité en 2017.**

- 86 544 m3 d'eau.
- 95 t de charbon actif pour le traitement des dioxines.
- 2957 t de bicarbonate de sodium pour le traitement de HCl, So2 et HF.
- 844 t d'eau ammoniacale pour le traitement des Nox.

### **Pour en terminer avec l'UVE.**

Lors de la dernière réunion, M. Philippe Vitel fait savoir que le conseil régional a adopté le 1<sup>er</sup> juillet 2019 un plan de prévention des déchets, applicable en 2024 ou 2025 et dont l'objectif principal est la réduction de la quantité de déchets produite par personne.

-----

## **Carrière des Grands Caous (Claude Duval)**

### **Commission de suivi de l'environnement (CSE).**

Cette commission se réunit chaque année d'abord sur le site (Saint-Raphaël)

#### **Thèmes traités**

- ❖ La vie de la carrière : effectif (30 pers. + 27 intérimaires), la production 2018 (480 000 t).
  - ❖ La sécurité : 1 AT en 2018 (entorse, 18 jours d'ATT).
  - ❖ Les nouvelles installations.
  - ❖ L'environnement : vibrations, bruits, analyse des eaux, poussières.
  - ❖ Présentation du suivi écologique fait par la représentante.
  - ❖ Point sur les audits et les certifications : DREAL, AFNOR, UNICEM. (La charte UNICEM a intégré, en 2018, la Responsabilité sociétale de entreprises).
- 

4

## **Commission « Observatoire Hélicoptères » (Claude Duval)**

### **Missions de l'Observatoire :**

- Recueil, analyse et exploitation de tous éléments relatifs au survol de la presque île de Saint-Tropez par les hélicoptères.
- Instance de concertation et dialogue entre parties en présence.
- Peut être à l'origine de modifications ou aménagements des décisions préfectorales.

### **Quatre réunions pour débattre sur :**

- ❖ Le bilan de la saison précédente.

Il ressort de la réunion du 19 juillet une amélioration de la situation, reconnue par les divers acteurs, sans pour autant que tous les problèmes aient été résolus.

- ❖ La préparation de l'arrêté préfectoral pour la saison 2019.
- 

## **Commission d'Information du Port Militaire de Toulon (Claude Duval)**

Cette commission a été instituée par arrêté du ministre de la Défense du 17 juillet 2003. Elle a pour vocation de répondre à toutes les questions relatives à l'impact des activités nucléaires sur la santé et l'environnement.

### **Cette commission s'est réunie deux fois en 2019**

Le 4 mars 2019, au cours de la réunion, les dates du prochain exercice PPI: les 12 et 13 décembre 2019 nous ont été communiquées.

**A.V.S.A.N.E. Correspondance:** 222 Avenue Émile Vincent, Le Socrate A2 B1, 83000 TOULON

**Siège Social :** L'Oustaù, près du téléphérique, 83200 TOULON

**Association agréée par arrêté préfectoral du 19 juin 2018 au titre de l'article 141.1 du code de l'environnement**

Tél. : 04.94.91.02.95 - email: [avsane@orange.fr](mailto:avsane@orange.fr)

N° SIRET : 438 556 516 00013, code APE 913 E

Préfecture n° dossier W832002405

Le 21 novembre nous ont été communiqués les objectifs de l'exercice.

### **L'exercice PPI. (12 et 13 décembre 2019)**

Les observateurs n'ont été admis à suivre l'exercice qu'à partir du deuxième jour (phase extérieure à la base marine) et à raison d'une personne maximum par association. Nous n'étions pas autorisés à photographier l'écran où s'affichaient les différentes phases de l'opération et priés de sortir du COD à chaque débriefing des personnels du COD.

A ce stade, la lecture du journal Var Matin nous en apprendrait sans doute autant sur l'exercice que nos observations au sein du COD.

### **Titanobel-Mazaugues Commission de Suivi du Site (CSS) (Claude Duval)**

**Titanobel** est le leader en France du secteur des explosifs à usage civil depuis 1871.

#### **Déroulement de la CSS**

Elle s'est réunie le 13 janvier 2020, en S/P de Brignoles. Devant le bâtiment, une quinzaine de manifestants protestaient contre l'installation d'une carrière à proximité du site de Titanobel.

Suivant l'ordre du jour, il a été procédé :

- A l'approbation du compte-rendu de la précédente CSS (unanimité).
- Au vote du règlement intérieur de la commission.
- A la désignation du Bureau de la Commission. (Le représentant de l'AVSANE a été désigné pour faire partie de ce bureau).
- A la présentation des activités de la société pour 2019.
- A la présentation du bilan de l'inspection des installations classées.

5

### **Présence aux conférences (Daniel Peuvrier)**

- **Bassin versant du Gapeau** et de ses affluents (études et concertations sur le plan de prévention des inondations) à Pierrefeu les 26 avril, 13 et 29 mai.
- Commission de l'eau et des milieux aquatiques (études et préconisations de l'impact de la sécheresse dans le Var) à Toulon DDTM le 24 avril.
- Réunion de l'Association Technique Energie Environnement (ATEE) sur la gestion et la production d'électricité à partir de nouveaux processus à Aix en Provence le 16 mai.
- Atelier Inondation et ruissellement dans le Var au Cannet des Maures le 24 septembre.

#### **3 commissions de suivi de sites :**

- ❖ ISDND (Installations de Stockage de Traitement de Déchets Non Dangereux) Roumagayol de Pierrefeu du Var en préfecture le 4 octobre.
- ❖ Stogaz de La Motte (stockage de gaz) en sous-préfecture de Draguignan le 26 novembre.
- ❖ DPCA (dépôt pétrolier de la Côte d'Azur) Puget sur Argens en sous-préfecture de Draguignan le 6 décembre.

#### **Plan de prévention de l'air (PPA83) :** participation à trois réunions à Toulon (DDTM)

- ❖ Biomasse dans les bâtiments et dans l'agriculture le 14 mai.
- ❖ Activités économiques le 21 mai.
- ❖ Transports terrestres le 6 juin.

(Synthèse présentée en préfecture de Toulon en février 2020).

Remarque : présentations PowerPoint ou compléments d'information à l'adresse courriel : [daniel.peuvrier@free.fr](mailto:daniel.peuvrier@free.fr)

-----

### **Commission Départementale Nature, Paysages et Sites (Gilles Dangeard)**

Elle concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable. L'avis de la commission est simplement consultatif.

Elle comprend quatre collèges :

- Un représentant de l'État,
- Des représentant élus des collectivités territoriales,
- Des personnalités qualifiées,
- Des personnes compétentes dans chaque domaine d'intervention.

Elle est constituée de six formations spécialisées :

- Nature,
- Sites et paysages,
- Publicité (enseignes et pré-enseignes),
- Carrières,
- Faune sauvage captive,
- Unités touristiques.

Pour ma part, je participe à la Commission Sites et Paysages, et depuis 2020 à la commission Publicité.

La commission sites et paysages s'est réunie à 10 reprises en 2019.

Nous avons examiné 32 dossiers ;

En plus, 3 réunions de concertation ont eu lieu concernant le mouillage des bateaux de plaisance le long de la côte varoise.

Les sujets étudiés concernent :

- Des modifications de Plu (Plan Local d'Urbanisme),
- Des modifications d'architecture ou de destinations de bâtiments,
- Des modifications de destinations de terrains (éoliennes-fermes solaires, terrains agricoles)
- La protection des sites de posidonies le long du littoral,
- La mise en sécurité suite à des mouvements naturels (Faron)

-----

### **Commission Départementale des Activités Commerciales 2019 (Liliane Caboni)**

❖ Il y a une diminution sensible du nombre de dossiers présentés en CDAC

En 2018 : 23 dossiers

En 2019 : 19 dossiers (dont 2 traités seulement en 2020)

Sur les 19 dossiers la commission départementale a jugé défavorable 2 dossiers pour lesquels il y a eu recours :

- ❖ Cogolin, transfert et extension d'un ensemble commercial
- ❖ Les Arcs, extension d'un ensemble commercial

La commission Nationale a admis ces deux recours.

Une nouveauté en 2019 : **L'accord tacite**

**A.V.S.A.N.E. Correspondance:** 222 Avenue Émile Vincent, Le Socrate A2 B1, 83000 TOULON

**Siège Social :** L'Oustaù, près du téléphérique, 83200 TOULON

**Association agréée par arrêté préfectoral du 19 juin 2018 au titre de l'article 141.1 du code de l'environnement**

Tél. : 04.94.91.02.95 - email: [avsane@orange.fr](mailto:avsane@orange.fr)

N° SIRET : 438 556 516 00013, code APE 913 E

Préfecture n° dossier W832002405

Il s'agit de 2 dossiers de 2018

- ❖ . A Solliès-Pont : Création d'un hypermarché et espace multimédia.

Un recours avait été formulé, dans les 2 mois, mais il n'y a pas eu de suite, l'absence d'avis est réputé favorable

- ❖ . Création d'un retail park à Draguignan, même procédure, suite à l'avis favorable de la CDAC, un recours est formulé dans les 2 mois, mais il n'y a pas de poursuite par le requérant devant la CNAC, l'absence d'avis est réputé favorable.

-----

## **Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaire et Technologique. CODERST (Patrick Guillon)**

**Le rôle du CODERST** : Le CODERST est une des « commissions administratives à caractère consultatif » qui est prévue par le code de la santé publique.

- Il concourt à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi, dans le département, des politiques publiques dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques.

### **Déroulement d'une Séance**

Elle est présidée par le Sous-préfet Serge JACOB

1. Les informations recueillies au cours de la procédure font l'objet d'un rapport de synthèse préparé et présenté par le service instructeur ; (**rapporteurs** : DREAL, ARS, DDTM, SDIS, autres...)
2. **L'exploitant est invité à faire part de ses observations;**
3. Enfin, les membres du CODERST délibèrent en dehors de la présence de l'exploitant, et émettent leur avis au cours d'un vote.
4. Suite à la réunion, le Préfet transmet à l'exploitant, par courrier avec accusé de réception, le projet d'arrêté préfectoral tel qu'il a été validé par la commission.

7

### **Bilan d'activité 2019 de la commission**

29 dossiers où l'avis du CODERST a été sollicité : (ci-dessous quelques dossiers importants traités)

- Redéploiement des infrastructures et des espaces du port de Cavalaire-sur-Mer (rapporteur DDTM)
- Arrêté relatif à la lutte contre les moustiques potentiellement vecteurs de maladies (ARS)
- Insalubrité dans le cadre de la lutte contre l'habitat insalubre (rapporteur Service Intercommunal d'hygiène et de santé de la (CAVEM)
- Autorisation d'exploiter le dépôt Essences Marine de TOULON : Parc de Misiessy et des Arènes (rapporteur Contrôle général des Armées)
- Autorisation environnementale relative à la lutte contre l'érosion de la plage de Rayol est/ouest (rapporteur DDTM)
- Modification d'autorisation d'exploitation d'installation de stockage de déchets inertes : Ecopôle au lieu-dit Roumagayrol (rapporteur DREAL).

-----

**Commission de Suivi de Site (CSS) de la Centrale biomasse Sylvania , commune de Brignoles (Patrick Guillon)**

- La centrale biomasse est implantée dans la ZAC de Nicopolis sur le territoire de la commune de Brignoles (83).
- La centrale biomasse est une Installation Classée au titre de la Protection de l'Environnement (ICPE).
- La consommation du site est en grande partie de la biomasse issue de forêts locales.
- Le bois arrive en grande partie (80%) sous forme de grumes (bois rond) prêt à être broyé, ou sous forme de plaquettes.
- La puissance électrique de la centrale est de 21,5 MWe, pour une production prévisionnelle annuelle attendue de 168 000 MWh couvrant les besoins en électricité (hors chauffage), d'environ 62 000 foyers.

**Résumé de la réunion du 6 janvier 2020 à la Sous -préfecture de BRIGNOLES**

- **Modification des intrants biomasse : Janvier 2019**
  - L'entreprise est régulièrement consultés et relancés par les recycleurs qui sont en recherche d'un exutoire de valorisation pour leurs bois déchets. Il s'agit de bois d'emballage et de fraction ligneuse de déchets verts.
- **Installation d'une DéNOx non catalytique : Juillet 2019**
  - Cette technique permet, par une réaction de réduction, de diminuer la teneur en NOx présents dans les fumées. (Système d'injection d'urée dans le foyer de la chaudière).
- **En 2018 : Les rejets à l'atmosphère ont été conformes** et largement inférieurs aux valeurs autorisées dans l'Arrêté Préfectoral d'Autorisation d'Exploiter.
- Le bilan des mesures comparatives sur les émissions dans l'eau est conforme
- **L'année 2018 confirme le très bon fonctionnement de la centrale.**

8

**Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers. CDPENAF (Patrick Guillon)**

**Objectif:**

- La CDPENAF a reçu pour mission d'être la cheville ouvrière de la stratégie de lutte contre l'artificialisation excessive des terres naturelles, agricoles et forestières. Ce dispositif s'inscrit dans un développement du territoire par le maintien et le développement d'une agriculture périurbaine.

**Bilan d'activité 2019 de la commission:**

- 35 dossiers ont été examinés en 9 séances
  - **9 PLU** : élaboration
  - **4 PLU** : modification/mise en compatibilité
  - **16 PLU** : révision
  - **45 Permis de construire**
  - **5 SCoT** : Pays de FAYENCE, DRACENIE, ST TROPEZ , PROVENCE MÉDITERRANÉE, Provence Verte VERDON
  - **4 Parcs photo voltaïques.**

## Comités de Suivi SOMECA, Journée de l'Économie circulaire & UNICEM (Patrick Guillon)

### Participation :

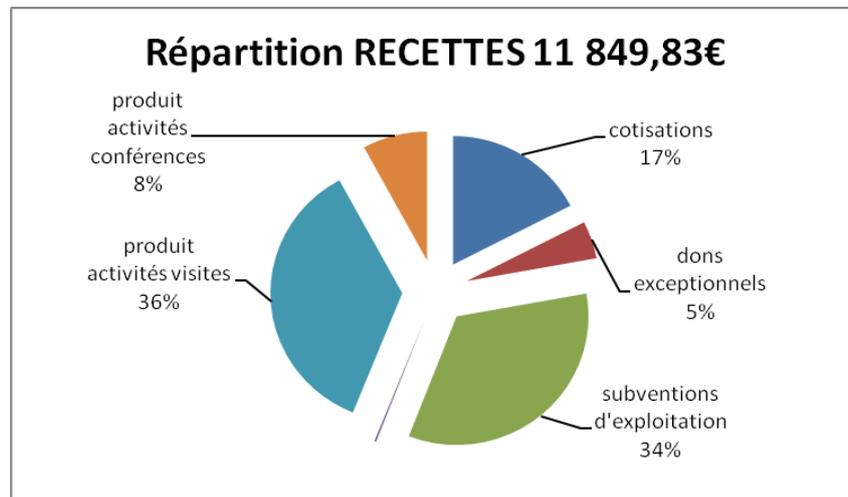
- Le 27 septembre 2019 : à la 2<sup>ème</sup> Journée de l'Économie Circulaire SOMECA.
  - ❖ Accès à la vidéo sur cette journée: <https://www.youtube.com/watch?v=1W6xwuHHjy8>
  - ❖ Accès à l'ÉDITORIAL par **Frédéric Soulié**, Directeur général de Someca et **Thierry Tatoni**, président de la Fondation SOMECA : <http://www.presseagence.fr/lettre-economique-politique-paca/2019/09/20/chateauvert-deuxieme-journee-de-leconomie-circulaire-vendredi-27-septembre-2019/>

**Ambition de la 2<sup>ème</sup> journée :** SOMECA s'engage dans la voie de l'économie circulaire et intègre la transition écologique dans sa stratégie de développement

- Optimiser les gisements naturels : limiter la consommation de ressource non renouvelable.
  - Recycler toujours plus et valoriser les déchets inertes de chantier.
  - Maîtriser sa propre production de déchets.
- Le 18 octobre 2019 : au **programme organisé par l'UNICEM SUD PACA & CORSE** (Fédération nationale)
    - Remise de diplômes Chartes Environnement et RSE
    - Conférence sur le RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)
  - Le 24 Octobre : à la Mairie Annexe du Revest-Les-Eaux
    - **Réunion du Comité de Suivi « CARRIERE ET TRANSPORT ».**

-----

## RAPPORT FINANCIER de L'EXERCICE 2019 (Patrick Guillon)



Les éléments les plus marquants à relever sont :

### ➤ Répartition de nos recettes 2019

- Le poste cotisation affiche un nombre d'adhérents cotisants de **92 adhérents**, soit : **2 066 € (17% du budget recettes)**
- Subvention d'exploitation : **4 000 € (34% du budget recettes)** nous a été alloué par notre partenaire, la Fondation Entreprise SOMECA.

**A.V.S.A.N.E. Correspondance:** 222 Avenue Émile Vincent, Le Socrate A2 B1, 83000 TOULON

**Siège Social :** L'Oustaù, près du téléphérique, 83200 TOULON

Association agréée par arrêté préfectoral du 19 juin 2018 au titre de l'article 141.1 du code de l'environnement

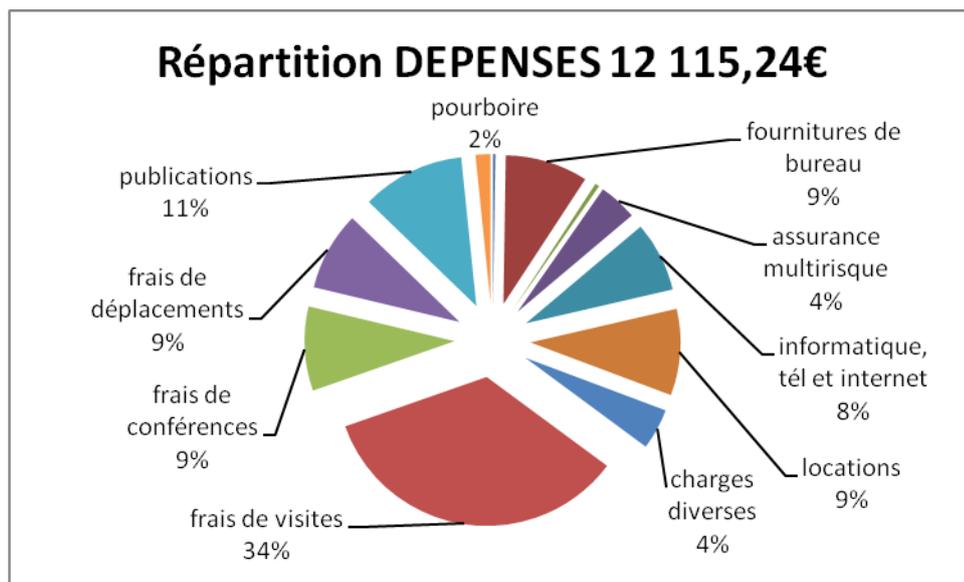
Tél. : 04.94.91.02.95 - email: [avsane@orange.fr](mailto:avsane@orange.fr)

N° SIRET : 438 556 516 00013, code APE 913 E

Préfecture n° dossier W832002405

Cette subvention est destinée à couvrir les dépenses de fonctionnement et d'équipements nécessaires à la vie de L'AVSANE. (publication trimestrielle de la revue AVSANE, notre site internet [www.avsane.fr](http://www.avsane.fr), frais de déplacements pour assister et participer à toutes les commissions où nous sommes engagés, équipements informatiques & frais administratifs.)

- Don exceptionnel de la fondation de nos adhérents " Crista et Manfred ZASS " : **500€**. (**5% du budget recettes**).



10

➤ **Répartitions de nos dépenses 2019**

- Le poste frais d'administration : (Fourniture de bureau, charges diverses, assurance, informatique, téléphone & internet & location des salles de conférence) : **4 261,44 € (~35% du budget dépenses)**
  - Le poste activités de l'AVSANE : Publications revues, frais de déplacement, collations post conférence : **3 681,30 € (~30% du budget dépenses)**
  - Les frais de visite sont équilibrés par le paiement de la part des participants aux visites (**4 172,50 € ~34%**)
- **Conclusion** : Nous avons réalisé cette année un compte de résultat relativement équilibré, légèrement négatif (- 265,41€)

-----

**Compte d'exploitation prévisionnel 2020**

Nous projetons, compte tenu du COVID-19, un compte de résultat prévisionnel 2020 bien inférieur à celui réalisé en 2019, qui s'élèverait en charge et en produit à 6 200€.

**A.V.S.A.N.E. Correspondance:** 222 Avenue Émile Vincent, Le Socrate A2 B1, 83000 TOULON

**Siège Social :** L'Oustaù, près du téléphérique, 83200 TOULON

**Association agréée par arrêté préfectoral du 19 juin 2018 au titre de l'article 141.1 du code de l'environnement**

Tél. : 04.94.91.02.95 - email: [avsane@orange.fr](mailto:avsane@orange.fr)

N° SIRET : 438 556 516 00013, code APE 913 E

Préfecture n° dossier W832002405

**Rapport du vérificateur aux comptes-**

Association Varoise pour la sauvegarde de l'agriculture, de la nature de  
l'environnement A.V.S.A.N.E

Rapport de vérification des comptes annuels, exercice clos le 31.12.2019

=====

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale en  
2017, je vous présente mon rapport relative à l'exercice clos le 31.12.2019.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le  
18/02/2020, et il m'appartient donc d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Je dois constater que la documentation qui m'a été présenté le 17/03/2020  
avec les annexes est de nouveau convaincante concernant la systématique  
aussi bien que le traitement des détails. La présentation des résultats 2019 et  
du budget 2020 est compréhensible et logique.

Je peux donc certifier que la documentation des données est convaincante et la  
présentation des chiffres est claire et logique, ce qui me permet de juger que  
la situation financière et du patrimoine de l'association est présenté d'une  
façon détaillée et juste.

En conclusion, je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la  
concordance avec les comptes annuels des informations données dans le  
rapport financier, établi par la présidente et le trésorier. Le travail de base du  
trésorier me semble solide et exécuté soigneusement aussi pour l'année  
passée.

Fait à Königstein le 28 mars 2020

Manfred Zass